

### Les crédits

Le travail du Centre de la sécurité des télécommunications n'a rien de secret. Si le député consultait mon livre, il constaterait que j'y cite un passage d'un discours que le sous-greffier du renseignement de sécurité, M. Ward Alcock, a prononcé devant un comité il y a quelques années et où il explique que le Centre de la sécurité des télécommunications a pour mandat d'écouter en secret les télécommunications partout dans le monde, tout comme le font les Américains, les Australiens et les Britanniques. Il s'agit de capter les renseignements qui peuvent avoir un certain intérêt pour la sécurité économique et la sécurité tout court du Canada.

Il peut arriver, par exemple, que le Canada ait conclu des accords internationaux qu'un concurrent cherche à torpiller. Est-ce que je prends trop de temps, monsieur le Président?

**Le président suppléant (M. Kilger):** Avez-vous une question ou un commentaire?

**M. Bryden:** J'y arrive. Je vais aller un peu plus vite. Je suis sûr que cela intéresse le député car il semble que ce soit. . .

**Le président suppléant (M. Kilger):** Avec tout le respect que je dois à la Chambre, le député a parlé pendant 10 minutes. Nous avons cinq minutes pour les questions ou les commentaires. Quand j'ai demandé s'il y avait des questions ou des commentaires, j'ai vu que plusieurs députés voulaient prendre la parole. Je voudrais que le débat se déroule le mieux possible, que l'on ait, à la Chambre, le débat le plus fructueux possible, que l'on soit pour ou contre la question.

Je demanderais au député de Hamilton—Wentworth de terminer ses commentaires ou de poser directement sa question au député de Terrebonne.

**M. Bryden:** Monsieur le Président, je vais essayer de m'en tenir à une question assez courte. Je m'excuse d'avoir pris tant de temps.

Le député est-il d'accord pour dire qu'il est très difficile, pour une organisation qui a pour mandat de surveiller des sources de renseignements étrangères, de soumettre les renseignements ainsi obtenus à un comité parlementaire pour qu'il les examine ouvertement, en raison des répercussions très graves qu'une fuite pourrait avoir sur les plans politique, social et économique?

[Français]

**M. Sauvageau:** Monsieur le Président, je pense qu'en tant qu'élus nous sommes en droit de connaître les principaux services qui gèrent le pays, qui gèrent le Québec.

• (1555)

Le député d'en face disait: «Nous écoutons des conversations qui peuvent nuire à l'unité du Canada.» Avec ce qu'on entend en cette Chambre, est-ce que cela veut dire qu'ils peuvent écouter des conversations du Québec? Sûrement que non, mais on peut se poser la question.

En ce qui concerne la traduction de son livre, il aurait pu se fier à un de ses anciens confrères et faire comme le sénateur Hébert, le faire traduire au Sénat, comme il a déjà fait. La seule question qu'on se pose, c'est de savoir pourquoi un comité de renseignements secrets qui n'a aucune surveillance peut capter des ondes et des micro-ondes et les conversations qui nous entourent?

Puisque mon honorable confrère a écrit un livre sur les services secrets, j'aimerais savoir pourquoi on n'a jamais tenu compte des 117 recommandations faites par le comité? Et si ce n'est pas si secret, pourquoi peut-on lire que: «le CST a son quartier général au sud d'Ottawa dans un édifice protégé par une haute clôture surmontée de barbelés. Son toit est coiffé de nombreuses antennes, mais on ne voit nulle part le nom de l'organisme qui l'occupe»? Si vous tentez de prendre une photo de l'endroit—avertissement aux Canadiens et Canadiennes—, vous serez très probablement abordé dans les minutes suivantes. Mais ce n'est pas secret!

**M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies):** Monsieur le Président, j'ai bien écouté les propos de mon honorable collègue député de Terrebonne, et jusqu'à un certain point cela me donne la trouille. On sait très bien que le CSARS est né suite à des enquêtes, en particulier l'enquête Keable qui a été tenue au Québec à la fin des années 1970, enquête qui, commencée sur une simple petite chose—un ex-policier de la GRC avait été pris à poser une bombe, et l'enquête a débuté autour de ce geste précis—, s'est étendue et nous a permis de découvrir des faits très troublants.

La GRC avait mis le feu dans des granges, volé des listes de membres du Parti québécois, ouvert illégalement du courrier—ce qui est tout à fait démocratique—, avait posé des bombes, écrit des faux communiqués au nom du FLQ. C'est suite à cela qu'est né le besoin de dissocier de la Gendarmerie royale du Canada un centre spécial, le CSARS.

Compte tenu de ce qu'on apprend aujourd'hui, compte tenu des raisons pour lesquelles ce comité a été formé, compte tenu du fait que l'on ne peut rien savoir de ce qui se passe là-dedans, malgré nos demandes répétées, mon honorable collègue se sent-il aussi en sécurité aujourd'hui, plus en sécurité, moins en sécurité qu'on l'était à l'époque?

**M. Sauvageau:** Monsieur le Président, je remercie mon confrère d'Anjou—Rivière-des-Prairies. Je voudrais lui dire tout d'abord que je me sens moins en sécurité, surtout quand on entend le numéro un du SCRS nous dire à ce comité qui est censé régler tous les problèmes: «J'ai appris à ne jamais dire ni oui ni non.»

Ça c'est le numéro un du Service canadien du renseignement de sécurité qui le dit. Il dit au sous-comité qui est supposé régler les problèmes: «On n'a pas besoin de commission royale d'enquête on a un sous-comité. J'ai appris à ne jamais dire ni oui ni non.» Les autres témoins qui participent à ce sous-comité ne veulent jamais répondre aux questions.